

sont des questions un peu plus compliquées que ces accords nous porteraient à le croire.

Il arrive fréquemment qu'on présente ce genre de bill dans une certaine perspective unidimensionnelle qui revient à dire que «c'est une bonne chose pour la compagnie et une bonne chose pour le Canada parce que ce qui est bon pour la compagnie est bon pour le Canada et ce qui est bon pour la compagnie et le Canada est bon pour le monde entier». C'est ce genre d'argument qu'on a fait valoir.

J'aurais quelques questions à poser au sujet de l'impact de ces traités. Nous les avons étudiés en comité et j'en suis heureux parce que je suis certain que nous avons tous appris beaucoup de choses à écouter le député de Willowdale (M. Peterson), le député de York-Peel (M. Stevens) ainsi que le ministre et les fonctionnaires de son ministère, mais certaines des réponses qu'ils nous ont données ne serraient pas le problème central d'assez près. Les deux aspects que j'aimerais que le ministre étudie auront des effets durables.

Parmi les pays avec lesquels nous avons signé des traités, nombreux sont ceux que nous concurrençons directement. Ces pays sont nos concurrents directs à deux titres. Premièrement, beaucoup d'entre eux où l'industrie manufacturière est toute nouvelle livrent une concurrence difficile aux industriels canadiens. Ainsi de nombreuses sociétés nord-américaines ouvrent des succursales en Corée du Sud parce que c'est plus rentable pour elles. Ces sociétés font ensuite directement concurrence aux sociétés canadiennes. Il faut se préoccuper de ce phénomène.

Deuxièmement, un bon nombre de ces pays sont nos concurrents directs sur le plan des ressources. Je pense notamment à l'Indonésie ou d'une certaine manière au Libéria que le gouvernement a accepté de radier de la liste des pays avec qui nous sommes liés par des accords. Mais quand on considère le cas d'une société internationale comme Inco, par exemple, et qu'on voit les relations qu'elle entretient avec le Canada, quand on considère le fait qu'elle participe actuellement à des projets importants en Indonésie, on se rend compte que ces sociétés internationales peuvent nuire à des pays comme le Canada et l'Indonésie en tenant compte des taux d'intérêt dans chaque pays et du fait que nous avons conclu des accords fiscaux avec ces pays. Ces sociétés peuvent ainsi déduire des impôts qu'elles doivent au Trésor canadien ceux qu'elles doivent verser au Trésor indonésien, voire même à déduire des impôts qu'elles sont tenues de verser. Voilà essentiellement la difficulté que nous devons essayer de résoudre.

Ainsi qu'on l'a très clairement expliqué au comité, ce qui est arrivé à propos de ces traités, c'est qu'un certain nombre de pays—y compris le Canada, qui consent certains dégrèvements fiscaux—accordent des avantages fiscaux considérables aux investisseurs étrangers. Non seulement les traités permettent-ils aux sociétés de déduire au Canada des impôts payés à l'étranger—c'est en quelque sorte un dégrèvement de leurs impôts payables au Canada—mais ils leur permettent en outre de ne pas payer du tout ce qu'elles auraient dû payer, tout en obligeant le Canada à considérer ces impôts comme payés, aux fins de l'impôt sur le revenu canadien.

Conventions fiscales—Loi

Lorsqu'une société internationale a le loisir de monter les gouvernements les uns contre les autres à propos d'investissements dans le secteur électronique, par exemple de monter le gouvernement du Canada contre le gouvernement de l'Indonésie ou celui de la Corée du Sud, cela soulève des questions importantes. Il ne suffit pas d'affirmer qu'étant donné que c'est bon pour le commerce international, il n'y a rien à y redire. La situation est un peu plus complexe que cela.

Ce qui doit nous intéresser, c'est la façon dont ce genre de sociétés s'arrangent pour payer le moins possible d'impôts dans chaque pays concerné. Cela leur permet, en un sens, de faire absorber ces coûts additionnels, ou le manque à gagner du gouvernement du Canada, aux contribuables moyens. En comité, j'ai cité plusieurs études américaines qui montrent que c'est exactement les résultats que donnent les crédits d'impôts aux sociétés étrangères. Cette disposition permet à ces sociétés internationales de payer moins d'impôts.

Un certain nombre d'études effectuées aux États-Unis ont tenté d'évaluer les sommes perdues à la suite de ces tractations. J'ai demandé devant le comité à un fonctionnaire très compétent si des études avaient été effectuées au Canada pour comparer le taux d'imposition réel dans les pays avec lesquels nous signons des conventions fiscales et pour déterminer si le taux d'imposition réel au Canada se trouvait réduit du fait de ces conventions fiscales par ces sociétés internationales. Ce fonctionnaire qui était le témoin principal au comité a déclaré que le ministère des Finances disposait de tels renseignements, mais tout en souhaitant que l'on effectue ce genre d'études et tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'une bonne idée en soi, il n'a même pas pu suggérer de date pour cette étude. Si tel est le cas, j'estime que si nous signons des conventions fiscales c'est parce que nous y sommes contraints par certains groupes, certaines sociétés et même certains gouvernements.

Je reconnais qu'un bon nombre de pays en voie de développement ont désespérément besoin de ce genre d'investissements mais je crois que, en tant que Canadiens, nous avons des raisons de nous en inquiéter.

M. Peterson: Oh non!

M. Rae: Je reviendrai dans un moment au point de vue du député de Willowdale (M. Peterson), qui s'exprime toujours de façon si constructive. Nous devons nous préoccuper au Canada du niveau réel de l'impôt des sociétés parce qu'il nous faut savoir quel est l'effet d'une réduction générale de cet impôt sur l'impôt des particuliers. Le député de Willowdale a dit que ces pays avaient besoin d'investissements.

Nous ne pouvons pas agir de façon impérialiste, ni imposer nos normes aux autres pays. Le gouvernement doit considérer également la question d'équité entre les Canadiens. Tous les gouvernements du monde doivent trouver un moyen, tout en se conformant à ces traités, d'une part de limiter la faculté des multinationales de décider en fonction des meilleures conditions fiscales qu'elles peuvent obtenir et, d'autre part, de signer avec les gouvernements des traités qui jouent entièrement à leur avantage.